



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2800
17 mars 1988

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 2800e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le jeudi 17 mars 1988, à 10 h 30

Président : M. PEJIC

(Yougoslavie)

Membres : Algérie

M. DJOUDI

Allemagne, République
fédérale d'

Le Comte YORK von WARTENBURG

Argentine

M. CAPUTO

Brésil

M. NOGUEIRA-BATISTA

Chine

M. DING Yuanhong

Etats-Unis d'Amérique

M. OKUN

France

M. BLANC

Italie

M. BUCCI

Japon

M. KAGAMI

Népal

M. RANA

Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Sir Crispin TICKELL

et d'Irlande du Nord

M. BA

Sénégal

Union des Républiques socialistes
soviétiques

M. BELONOVOV

Zambie

M. ZUZE

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 10 h 55.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais tout d'abord, au nom du Conseil de sécurité, souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, qui est parmi nous aujourd'hui.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LETRE DATEE DU 11 MARS 1988, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'ARGENTINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/19604)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Colombie, du Costa Rica, de l'Espagne, du Guyana, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Peñalosa (Colombie), M. Gutierrez (Costa Rica), M. Villar (Espagne), M. Insanally (Guyana), M. Moya Palencia (Mexique), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Ritter (Panama), M. Alzamora (Pérou), M. Fischer (Uruguay) et M. Aguilar (Venezuela) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu du Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux une lettre en date du 15 mars 1988 qui se lit comme suit :

Le Président

"Au nom du Comité spécial, j'ai l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité m'invite à participer à ses réunions consacrées à l'examen du point de l'ordre du jour concernant les îles Falkland (Malvinas)."

En de précédentes occasions, le Conseil de sécurité a invité les représentants d'autres organes des Nations Unies à participer à l'examen de certaines questions inscrites à son ordre du jour. Aussi, selon la pratique suivie en pareil cas, je propose que le Conseil, conformément aux dispositions de l'article 39 de son règlement intérieur, adresse une invitation au Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la suite d'une requête contenue dans la lettre datée du 11 mars 1988, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies (document S/19604).

J'aimerais attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/19500, S/19564 et S/19579, lettres datées respectivement du 12 février 1988, du 2 mars 1988 et du 3 mars 1988 adressées au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/19541, lettre datée du 25 février 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S/19559, lettre datée du 29 février 1988, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est S. E. M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, à qui je donne la parole.

M. CAPUTO (Argentine) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations personnelles pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mars. Je suis certain que votre prestation à ce poste apportera une contribution efficace au succès des tâches dont cet organe si important de l'Organisation des Nations Unies est investi. En outre, vous représentez la Yougoslavie, pays avec lequel l'Argentine entretient des relations politiques et amicales fructueuses.

Je tiens également à saluer votre prédécesseur, l'éminent Représentant permanent des Etats-Unis, l'Ambassadeur Walters, qui a présidé le Conseil en février dernier avec l'efficacité que nous lui connaissons.

Je voudrais remercier le Conseil de sécurité de cette réunion qui, à la demande de mon pays, est consacrée à l'examen de la situation causée dans l'Atlantique sud par la décision du Gouvernement britannique d'effectuer des manoeuvres militaires aux îles Malvinas pendant ce mois de mars, comme ce gouvernement l'a annoncé publiquement le 11 février dernier.

Nous avons demandé la convocation de cette réunion pour faire part au Conseil de notre grave préoccupation, préoccupation qui, nous le savons, est partagée par

M. Caputo (Argentine)

les pays de notre région et par tous ceux qui, respectueux des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies et, en particulier, de son Article 1, ont apporté leur appui massif aux résolutions successives de l'Assemblée générale qui exhortent au dialogue diplomatique et au règlement négocié du différend des Malvinas.

Depuis le rétablissement de la démocratie dans mon pays en 1983, l'Argentine a donné toutes les preuves possibles de sa ferme volonté de rechercher une solution négociée au différend qui l'oppose au Royaume-Uni en ce qui concerne les îles Malvinas. Par conséquent, toutes nos initiatives, toutes nos actions, notre comportement enfin ont toujours été pacifiques.

Les déclarations publiques que nous avons faites dans les instances multilatérales les plus diverses, les propositions que nous avons présentées officiellement au Royaume-Uni et enfin - et surtout - l'attitude que nous avons adoptée dans le cadre des Nations Unies prouvent incontestablement que nous sommes convaincus que le règlement des conflits entre les nations ne peut se faire que par la voie diplomatique. Cette affirmation est à la fois simple et terrible, car c'est de son respect ou de sa méconnaissance que dépend dans ce monde la guerre ou la paix. C'est pourquoi la Charte de notre organisation commence par exiger le règlement négocié de tous les différends. Et c'est pourquoi nous sommes venus au Conseil, parce que c'est l'organe qui est principalement responsable du maintien de la paix et de la sécurité et parce que nous pensons que, une fois de plus, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne ne tient pas compte de la base fondamentale de la solution rationnelle des conflits entre les Etats.

Au cours de toutes ces années, le Gouvernement britannique a voté contre des résolutions qui, sans aucun préjugé, appelaient à la négociation sur tous les aspects du différend qui l'oppose à l'Argentine, telles les résolutions 37/9, 38/12, 39/6, 40/21, 41/40 et 42/19 de l'Assemblée générale. Pendant ce temps, le Royaume-Uni a construit ce qu'on appelle la "forteresse des Malvinas" et inauguré un aéroport stratégique dans les îles. Qui plus est, il décide aujourd'hui - et affirme par là sa position - de faire étalage de sa force dans l'Atlantique sud. Ainsi, les preuves sont flagrantes : non seulement il vote contre les résolutions mais en outre, ce qui est logique, il fait étalage de sa force. Le Conseil pourra donc apprécier le contraste existant entre son comportement et celui de notre pays.

Comme je l'ai dit, le Royaume-Uni a annoncé qu'il effectuerait, pendant le mois de mars, des manoeuvres militaires dans la région des îles Malvinas. Comme il découle de l'annonce officielle faite le 11 février à la Chambre des communes

M. Caputo (Argentine)

par le Ministre de la défense de ce pays, les manoeuvres en cause entraînent une mobilisation à grande échelle de soldats et de ressources guerrières sur le territoire qui fait l'objet du litige.

Nous allons certainement entendre dans quelques instants, lorsque la délégation britannique interviendra, une explication selon laquelle le but de ces manoeuvres est de confirmer la possibilité d'amener rapidement des renforts dans les installations prétendument défensives des îles. Nous avons cependant tout lieu de penser que cet objectif ne reflète pas les véritables intentions du Royaume-Uni. Nous pourrions, certes, examiner différentes hypothèses qui pourraient nous aider à interpréter l'intention du Royaume-Uni. Mais, outre qu'il serait bon de procéder à cette analyse à l'occasion, il vaut mieux aujourd'hui examiner les faits plutôt qu'envisager des hypothèses, et ce qui est évident, c'est que le Royaume-Uni a adopté cette attitude alors que des contacts visant à créer des mécanismes permettant d'éviter des incidents militaires dans l'Atlantique sud avaient lieu indirectement. Certains pays amis témoigneront d'ailleurs de ce que je viens de dire.

Comment, par conséquent, interpréter l'attitude d'un pays qui, au-delà de ses arguments, de ses raisons apparentes, décide d'effectuer un déploiement militaire pendant qu'on discute de la manière d'éviter de tels déploiements militaires? Comment interpréter l'attitude d'un pays qui, comme je l'ai dit, vote contre des résolutions qui appellent à la négociation et qui, de plus, contrairement à la volonté de la majorité de l'Assemblée générale, fait étalage de sa force au lieu de répondre aux appels de l'Assemblée générale des Nations Unies? Et où cela a-t-il lieu? Dans l'Atlantique sud, dans cette région même que l'Assemblée générale a déclarée, sur l'initiative du Brésil, zone de paix et de coopération, déclaration qui a bénéficié du vote affirmatif britannique.

Par conséquent, ce que nous demandons au Conseil de sécurité d'examiner est non seulement la gravité de cet acte en soi, qui est générateur de tension et d'insécurité, mais aussi le fait que cet acte donne la preuve d'une attitude qui est dangereuse pour la paix internationale. S'il manquait encore une preuve pour être convaincu de la position du Royaume-Uni, cette situation dangereuse nous l'apporte à présent.

M. Caputo (Argentine)

Aujourd'hui, vous allez évaluer l'attitude d'un gouvernement qui, nonobstant son appui à l'Assemblée générale de décisions visant à réduire la présence militaire et les activités militaires dans l'Atlantique sud, agit d'une manière diamétralement opposée à ces décisions. Cependant, il ne suffit pas d'évaluer cette attitude et le Gouvernement argentin pense qu'il importe encore plus d'en évaluer les conséquences. En effet, non seulement cette décision britannique représente une véritable source d'insécurité pour les Argentins et non seulement ces activités visent à renforcer la domination coloniale sur les îles Malvinas - ce qui en soit serait déjà une raison suffisante pour en appeler au Conseil -, mais l'attitude britannique nous affecte tous, aussi bien les Latino-Américains que tous les autres Membres des Nations Unies, car - et c'est là mon principal argument sur lequel j'insiste - elle méconnaît les négociations en tant que base de tout règlement des différends.

Sans doute va-t-on nous dire dans quelques minutes que le Royaume-Uni s'est toujours montré ouvert aux négociations. Bien entendu, il s'agit pour lui de négociations qui écarteraient explicitement la question qui est à l'origine du différend et qui le maintient, à savoir celle de la souveraineté. Nous entendrons aussi probablement dire qu'il serait réaliste de commencer par créer un climat de confiance réciproque.

Qu'il me soit permis de vous mettre en garde contre ces arguments. Premièrement, comment peut-on espérer de l'Argentine qu'elle accepte l'impossible en tant que condition préalable à la négociation? Deuxièmement, comment espérer parvenir à un climat de confiance réciproque avec un pays qui, à un moment particulièrement délicat, décide de procéder à des manœuvres militaires dans la région objet du différend?

Voilà la raison qui est au centre de notre inquiétude et qui nous a amenés devant le Conseil : ces manœuvres expriment la volonté flagrante de ne pas négocier, de ne pas régler pacifiquement le différend avec l'Argentine. Comme je l'ai déjà dit, nous avons des raisons de penser que cette préoccupation n'est pas seulement celle de l'Argentine. L'Organisation des Etats américains a exprimé catégoriquement sa vive inquiétude par le biais d'une résolution, appuyée par presque tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, qui demande la suspension de ces manœuvres. Le dispositif permanent de consultation et de concertation

M. Caputo (Argentine)

politiques - Groupe des Huit - a dénoncé l'attitude du Royaume-Uni. Hier, le Mouvement des pays non alignés a exprimé la même préoccupation.

Nous sommes certains que la grande majorité des membres du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies partagent notre perplexité et notre inquiétude. Je souligne que la question dont le Conseil est saisi et qui a amené l'Argentine, l'Amérique latine et d'autres pays n'appartenant pas à notre région à protester contre la décision britannique est le caractère imprudent et gratuit d'une mesure qui menace les efforts sérieux qui sont faits pour obtenir des parties à ce grave différend qu'elles entament des négociations pour le régler pacifiquement.

Le comportement des membres permanents du Conseil de sécurité a une incidence directe sur la crédibilité du système de sécurité collective consacré dans la Charte des Nations Unies. Si un membre permanent du Conseil de sécurité décide de se placer au-dessus de la Charte - par exemple en méconnaissant son obligation de rechercher une solution pacifique à un différend auquel il serait partie - que peut-on alors attendre des autres pays? Le mépris du Royaume-Uni pour la Charte joue indiscutablement en faveur de ceux qui cherchent à discréditer les Nations Unies et à les rendre inefficaces.

Rien n'autorise le Royaume-Uni à adopter une position comme celle qu'il vient d'adopter dans l'Atlantique sud ou à méconnaître ses obligations s'agissant d'amorcer des négociations avec l'Argentine pour régler, pacifiquement et définitivement, le différend relatif à la souveraineté sur les Malvinas. Cette obligation est un fait objectif, qui découle de la Charte et qui dépasse la question de savoir si les positions de principe adoptées par les deux gouvernements sont ou non facilement conciliables.

Je vais revenir à un argument que j'ai déjà avancé. Il est reconnu que l'absence d'une crédibilité mutuelle est un important obstacle à l'amorce d'un processus permettant de régler les divergences entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Il s'agit d'un problème réel, d'un problème important et d'un problème de longue date. Les deux gouvernements ont donc la responsabilité inéluctable de s'abstenir de toute mesure qui pourrait contribuer à accroître la méfiance. La bonne foi des deux gouvernements est une condition préalable indispensable si l'on veut s'attaquer non seulement aux différends relatifs aux îles Malvinas mais également aux problèmes accessoires qui découlent de ce différend ou qui sont liés à d'autres aspects concrets des relations.

M. Caputo (Argentine)

Dans ce contexte, rien ne peut justifier cette attitude, pas même l'argument invoqué par le Royaume-Uni selon lequel mon pays n'a pas encore déclaré officiellement la cessation des hostilités. Fréquemment nous avons dit que nous n'avions aucune difficulté à traiter de cette question technique - que nous jugeons d'ailleurs superflue - dans le contexte d'une véritable reprise du dialogue bilatéral. En outre, il convient de rappeler que le Royaume-Uni lui-même n'a jamais déclaré une cessation formelle des hostilités dans la guerre de 1956 contre l'Egypte.

En définitive, cette décision, que le Conseil examine aujourd'hui, souligne de façon frappante certaines questions pour lesquelles l'Argentine n'a pas de réponse - et je doute que les membres du Conseil soient mieux placés que nous pour les résoudre - à savoir : Comment le Royaume-Uni pense-t-il que l'on puisse véritablement progresser vers un règlement de ce différend? Est-ce en amorçant des négociations à condition que l'Argentine renonce à son héritage historique? Quelle est la viabilité politique d'une telle proposition? Cherche-t-on à confondre les actions d'une dictature avec celles d'une démocratie?

Franchement, combien de temps le Royaume-Uni pense-t-il pouvoir maintenir une politique comme celle qu'il mène actuellement? S'il a si souvent reconnu l'existence de ce différend, pourquoi s'oppose-t-il à des négociations? Pourquoi a-t-il peur de négocier? Est-ce là une question de principe? S'il en est ainsi, pourquoi n'a-t-il pas éprouvé la même crainte dans le passé, lorsqu'il a décidé d'entamer des négociations avec mon pays sur la souveraineté des îles Malvinas? Il est bon de rappeler qu'en 1977 le Royaume-Uni a signé un communiqué avec le Gouvernement argentin de facto de l'époque, dans lequel il était dit que :

"Les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont convenus d'amorcer des négociations à partir de juin ou juillet 1977, qui porteront sur les relations politiques futures, y compris la question de souveraineté, en ce qui concerne les Malvinas, les îles Géorgie du Sud et les îles Sandwich."

Une question inexorable se pose donc : Comment le Royaume-Uni a-t-il pu signer un tel communiqué avec une dictature alors qu'il se refuse à le faire avec le gouvernement démocratique du Président Raúl Alfonsín?

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine des paroles aimables qu'il a adressées à mon pays et à moi-même.

Sir Crispin TICKELL (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Les membres du Conseil ont entendu de la bouche du Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine un échantillon de choses que je suis censé dire. Qu'on se rassure, je ne les dirai pas.

Ce que je peux faire de plus aimable aujourd'hui est de rappeler un peu l'histoire et placer en perspective le problème soulevé par le Gouvernement argentin.

Au début de 1982, soit après les événements de 1977 évoqués par le Ministre argentin des relations extérieures, les Gouvernements britannique et argentin étaient en pourparlers sur les îles Falkland. Les îles elles-mêmes étaient gardées - si l'on peut dire - par moins de 50 soldats légèrement armés. Le 2 avril 1982, les îles ont été soudainement envahies par plus de 10 000 soldats argentins.

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 502 (1982), résolution à caractère obligatoire, dans laquelle il demandait le retrait immédiat de toutes les forces argentines des îles. Le Gouvernement argentin, en violation de ses obligations en vertu de la Charte, n'a pas tenu compte de cette demande. En conséquence, mon gouvernement a exercé son droit intrinsèque à la légitime défense, consacré à l'Article 51 de la Charte, et, à un coût terrible en vies humaines - aussi bien du côté britannique que du côté argentin - a expulsé les envahisseurs. Nous sommes décidés à faire en sorte qu'une telle catastrophe ne se reproduise pas. En fait, nous manquerions à notre devoir en vertu de l'Article 73 de la Charte si nous ne prenions pas les mesures qui s'imposent pour sauvegarder la sécurité de la population des îles.

Cela peut se faire de deux façons. Nous pouvons installer une importante garnison permanente, ayant la taille et la capacité voulues pour repousser toute nouvelle attaque. Ou nous pouvons faire comme nous l'avons déjà fait, c'est-à-dire maintenir la plus petite garnison possible tout en constituant les moyens de la renforcer rapidement. La capacité de renforcer une garnison n'est pas quelque chose de purement théorique. Dès 1982, nous avons dit clairement que des manoeuvres de renfort seraient nécessaires à l'occasion. Les présentes manoeuvres se font avec la participation d'un petit nombre d'avions et de moins de 1 000 hommes. Le Conseil est-il assez naïf pour croire un seul instant qu'un tel exercice pourrait menacer qui que ce soit? Ce serait en fait aborder le domaine de l'idée fixe et de la fantaisie.

Beaucoup d'autres Etats, y compris nombre de ceux représentés à la table du Conseil, se livrent régulièrement à des manoeuvres analogues. Comme tout soldat digne de ce nom le confirmera, ces manoeuvres sont véritablement nécessaires et font inévitablement partie de tout plan de campagne raisonnable. Les seuls dangers concevables qui peuvent surgir dans le cas présent découlent des mesures surprenantes annoncées ultérieurement par le Gouvernement de l'Argentine.

Nous sommes encouragés par les déclarations du Gouvernement argentin selon lesquelles il est décidé à régler les divergences existant entre l'Argentine et le Royaume-Uni par des moyens pacifiques. Nous prenons acte de ces assurances et nous prononçons dans le même sens. Le Président Alfonsín a dit clairement à plusieurs reprises qu'il n'avait pas l'intention de recourir à la force. Nous respectons ses

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

déclarations et l'esprit dans lequel elles ont été faites. Nous ne voulons que le bien du Gouvernement démocratique de l'Argentine, si dignement représenté par le Ministre argentin des relations extérieures et du culte. Mais l'Argentine maintient sa revendication sur les Falkland en dépit des vœux des insulaires, et, tant qu'elle la maintiendra, nous devons veiller à demeurer capables de faire face à l'imprévu. Mon gouvernement est décidé à respecter ses engagements vis-à-vis de la population des Falkland et à défendre le droit de cette dernière de décider par qui elle souhaite être gouvernée. En fait, il en a l'obligation en vertu de la Charte et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je souligne que le Gouvernement britannique s'emploie à établir des relations plus normales avec l'Argentine. En fait, nous avons pris plusieurs mesures dans ce sens qui, jusqu'ici, n'ont pas entraîné la réciprocité. En ce qui nous concerne - ce n'est hélas pas le cas de l'Argentine -, les hostilités ont cessé depuis longtemps entre nous, et nous attendons avec impatience de voir finalement restaurer les relations étroites qui existaient autrefois entre nos deux pays. Il est possible que cela ne puisse se faire d'emblée. Pour reprendre l'image employée par l'Argentine, il faut être deux pour danser le tango. Mais nous avons pu procéder à des échanges avec le Gouvernement argentin au sujet des pêcheries grâce aux bons offices d'une tierce partie. Nous souhaitons poursuivre ces échanges et espérons sincèrement qu'ils progresseront.

Je voudrais également dissiper toute suggestion selon laquelle, pour certaines raisons mystérieuses - et elles sont nécessairement mystérieuses - nous serions opposés à une diminution des tensions dans l'Atlantique sud. Le Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine semble avoir du mal à comprendre pourquoi nous souhaitons organiser ces manoeuvres. J'espère que les raisons que j'ai fournies sont désormais claires et simples pour lui. Dès le départ nous avons appuyé la proposition, faite par le Brésil à l'Assemblée générale en 1986, de créer une zone de paix dans l'Atlantique sud. Nous continuerons de l'appuyer. Nos forces dans les Falkland s'y trouvent pour défendre les îles de toute attaque. Leur présence est tout à fait conforme à l'objectif de la proposition brésilienne. En outre, nous avons ratifié les deux Protocoles additionnels au Traité de Tlatelolco, et nous avons toujours respecté notre obligation de ne pas déployer d'armes nucléaires dans des territoires à l'égard desquels nous avons des

Sir Crispin Tickell (Royaume-Uni)

responsabilités internationales et qui entrent dans le cadre de la zone d'application du Traité. Nous avons également assumé notre obligation de ne pas déployer d'armes nucléaires dans les zones où le Traité est en vigueur. Nous souhaiterions voir ce traité appliqué dans toute la région, une fois que tous les Etats d'Amérique latine en seront devenus parties. Il importe de noter que, jusqu'à présent, l'Argentine n'a pas ratifié ce traité. Nous lui demandons encore une fois de le faire.

Le Ministre des relations extérieures et du culte a dépassé de beaucoup le sujet de ce débat. Il a fait allusion aux délibérations de l'Assemblée générale l'année dernière où, je crois, les positions des deux parties ont été clairement exposées. On se souviendra qu'à l'époque un appel a été lancé en faveur de négociations sur tous les aspects de l'avenir des îles - appel, je le crains, qui dissimulait à peine une exigence de négociations sur la souveraineté. Le Gouvernement argentin a déclaré maintes fois et sans détour que de telles négociations ne pouvaient aboutir qu'à une seule chose : l'annexion des îles par l'Argentine. C'est là une issue - et il n'y a aucun doute là-dessus - totalement inacceptable pour la population des îles. Ce que veulent les Argentins, ce ne sont pas des négociations mais des pourparlers destinés à fixer une date en vue de la restitution de ces îles.

Quant à l'affaire qui nous occupe - les manœuvres actuelles dans les îles Falkland -, j'ai exposé notre position de façon succincte dans ma lettre du 25 février adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à laquelle vous avez fait allusion, Monsieur le Président, au début de notre discussion d'aujourd'hui. Notre affaire est si simple, si solide et si directe que je regrette d'avoir été obligé d'abuser une fois de plus du temps du Conseil pour la présenter.

Avant tout, ramenons les choses à leurs justes proportions. Notre garnison dans les îles a un caractère entièrement défensif; elle ne menace personne. Au cours des deux dernières années, notre capacité de renforcement nous a permis de réduire de moitié les troupes que nous maintenons dans les îles. Il est certain que cela contribue à la diminution des tensions et non à leur augmentation, comme on vient de le laisser entendre au Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de la Colombie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. PENALOSA (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Notre monde, dépourvu de bastions de foi et de principes universellement respectés, a toujours davantage besoin de dirigeants aux principes clairs, qui méritent sa confiance, et d'une organisation qui suscite la crédibilité perdue et permette de démontrer l'avantage qui découle de la création de liens d'amitié et de confiance entre les peuples.

C'est précisément le fondement même de l'Organisation des Nations Unies dans laquelle cinq de ses membres les plus anciens ont voulu créer pour l'humanité un mécanisme qui permette efficacement d'épargner à l'humanité des horreurs semblables à celles qu'elle venaient de connaître en 1945. Le Royaume-Uni est l'un de ces cinq membres permanents du Conseil de sécurité, dont le Gouvernement possède les qualités indispensables de leader si nécessaires à notre époque.

Le Gouvernement de la Colombie est gravement préoccupé par le fait que c'est précisément le Royaume-Uni qui viole aujourd'hui les principes de la Charte et les dispositions de l'Organisation, en faisant tout pour faire obstacle au dialogue bilatéral avec la République argentine, dialogue qui représente le seul moyen réel de trouver une solution pacifique et durable au conflit déjà très ancien des îles Malvinas.

Je voudrais répéter ce que j'ai dit lors de la dernière session de l'Assemblée générale : le problème des îles Malvinas touche profondément toute l'Amérique latine. Les pays de la région font cause commune avec la République argentine et appuient sans aucune réserve son droit de souveraineté sur les îles. Il est indiscutable que la prolongation du différend avec le Royaume-Uni a des incidences politiques sur tout le continent. Ce qui est de toute évidence un problème de décolonisation et qui aurait pu être réglé dans le cadre prévu à cet effet dans la Charte des Nations Unies est devenu un foyer de tension et de conflit dans l'Atlantique sud et a des répercussions dans toute la région.

Aujourd'hui, les manœuvres militaires auxquelles se livre le Gouvernement britannique dans la région des îles Malvinas intensifient les tensions. Le Gouvernement du Royaume-Uni avait laissé entrevoir une lueur d'espoir dans le processus du règlement du différend non seulement en appuyant la résolution de l'Assemblée générale qui faisait de l'Atlantique sud une zone de paix et de coopération, mais encore en exprimant la volonté de chercher à établir des relations plus normales avec l'Argentine.

M. Peñañosa (Colombie)

Comment un déploiement de force et de puissance pourrait-il permettre la création de relations normales? Le Conseil n'a été convoqué qu'après que l'Argentine et l'Amérique latine eurent épuisé tous les moyens dont elles disposaient pour dissuader le Gouvernement britannique de s'engager dans une nouvelle manifestation de puissance militaire.

La situation qui règne en Argentine est claire : on y trouve un gouvernement démocratique qui s'efforce de réaliser des réformes importantes pour le progrès de sa population et qui offre un dialogue pacifique bilatéral à l'ordre du jour ouvert et sans conditions préalables. Loin de s'attirer la reconnaissance méritée, qui justifierait en soi tout changement d'attitude préconçue ou tout ordre du jour automatiquement fixé, il ne trouve comme réponse qu'un déploiement de force qui ne fait qu'intensifier les tensions et écarter toute possibilité de dialogue et, par conséquent, de négociations pacifiques.

C'est ce fait qui nous préoccupe et non l'ampleur ni l'intensité des manœuvres. Le déploiement de la force militaire est l'antithèse même d'un climat de négociation et de paix.

La Colombie n'a jamais été en faveur du recours à la force pour régler les différends. La solution pacifique des différends est un élément fondamental de notre politique extérieure. Par conséquent, mon pays appuie une solution globale et négociée pour le différend sur les îles Malvinas. A cet égard, ma délégation voudrait souligner l'attitude positive et pratique du Gouvernement argentin, qui a clairement indiqué son intention de protéger, au cours des négociations bilatérales avec le Royaume-Uni, les intérêts de la population des îles et a promis de respecter et de garantir, par l'application de mesures de sauvegarde, de statuts et de garanties devant être concertés lors de ces négociations, le maintien du style de vie, des traditions et de l'identité culturelle des insulaires.

Le Gouvernement de la Colombie ne ménagera pas ses efforts pour appuyer la recherche de conditions favorables à la reprise des négociations entre le Royaume-Uni et l'Argentine, négociations susceptibles de déboucher sur une solution pacifique et durable. Mon pays est convaincu qu'avec l'appui ferme de la communauté internationale et la coopération inestimable du Secrétaire général, on trouvera une solution à tous les aspects du problème, contribuant ainsi de façon décisive au renforcement de la paix dans le monde.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Uruguay. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. FISCHER (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : L'Uruguay ne participe pas souvent aux débats du Conseil de sécurité, mais je n'en désire pas moins vous féliciter, Monsieur le Président, du calme et de la compétence avec lesquels vous assumez la présidence du Conseil. Nous voudrions également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters.

Qu'il me soit permis d'indiquer que la décision du Royaume-Uni de procéder à des manœuvres militaires dans la région des îles Malvinas a suscité une profonde préoccupation non seulement en Argentine mais aussi dans toute l'Amérique latine et, en particulier, dans les pays qui, comme l'Uruguay, appartiennent à la région de l'Atlantique sud. Le maintien de la paix dans la région est, pour mon pays, une préoccupation historique bien antérieure à la création de tout instrument juridique international en la matière.

Le 12 février dernier, M. Enrique Iglesias, alors Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, à l'occasion d'un bref passage à Londres, a fait connaître au Foreign Office la position officielle de mon pays sur la question. Il a déclaré que :

"Ces faits ne contribuent pas à la détente dans la région. Ils pourraient, bien au contraire, avoir une grave incidence sur l'objectif recherché d'une zone de paix dans l'Atlantique sud, que l'Uruguay appuie vigoureusement."

En ce qui les concerne, les pays membres du Groupe des Huit ainsi que les membres de l'Organisation des Etats américains, dont mon pays est membre, ont déjà fait part sans équivoque de leur inquiétude face aux manœuvres auxquelles se livre le Royaume-Uni et à l'intensification de la tension dans l'Atlantique sud qu'elles entraînent, d'autant plus que, loin de contribuer à la création effective d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique sud, on méconnaît l'essence même d'un tel concept.

M. Fischer (Uruguay)

L'organisation de manoeuvres militaires par des déploiement exceptionnels qui dureront 24 jours dans la région des îles Malvinas n'est pas quelque chose qui échappe au contrôle du Royaume-Uni; ce n'est pas une mesure que le Gouvernement a été forcé d'adopter pour faire face à un défi extérieur. On ne peut pas non plus penser raisonnablement que cette attitude soit imposée par les intérêts prioritaires de ce pays.

Nous avons pris connaissance de l'argumentation du Royaume-Uni, à savoir qu'il s'agit de manoeuvres de routine en matière de renforts, prévues depuis longtemps, et que ces manoeuvres ont pour objet de réduire la garnison permanente des îles Malvinas, comme l'indique la déclaration officielle du représentant du Royaume-Uni du 25 février 1988, qui a été publiée en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Mais nous ne pouvons en aucune manière faire abstraction ni de la forme ni du contexte dans lequel ces manoeuvres militaires ont lieu, non plus que du moment et du lieu où elles se déroulent. Par conséquent, il faut évaluer ces activités militaires dans le cadre de la situation politique et juridique dans la région depuis la fin de la regrettable guerre de 1982.

En premier lieu, depuis lors, des engagements ont été pris dans le sillage de la Déclaration faisant de l'Atlantique sud une zone de paix et de coopération au titre de la résolution 41/11 de l'Assemblée générale de 1986, qui a été approuvée avec l'appui exprès du Royaume Uni et par laquelle ce pays a assumé des obligations spécifiques de "coopérer à l'élimination de toutes les sources de tension dans la zone", et "en y réduisant et, à terme, en y supprimant leur présence militaire", pour reprendre le texte des paragraphes 4 et 3 respectivement de cette résolution.

Deuxièmement cette décision d'organiser des manoeuvres militaires apparaît dans un contexte de détente croissante qui pourrait être considérée comme très encourageante pour la pacification de la région, et caractérisée de plus en plus par l'absence d'attitudes d'hostilité mutuelle. C'est ce que la communauté internationale avait constaté. Et pour éviter toute interprétation subjective des faits, le mieux est encore de citer le rapport du Secrétaire général des Nations Unies lui-même, dans son rapport de novembre dernier, dans lequel il disait

M. Fischer (Uruguay)

que "pendant l'année écoulée, les deux parties ont fait preuve d'une modération louable et d'une volonté nette d'atténuer les causes de tension;" (A/42/732, par. 6), même s'il est dit par ailleurs dans le rapport qu'il n'a pas été possible d'ouvrir un dialogue entre l'Argentine et le Royaume-Uni pour régler les questions faisant l'objet d'un différend.

Ainsi, la volonté persistante et reconnue, manifestée tout au long de cette période par le Gouvernement Argentin, de trouver une solution pacifique au conflit, est indiscutable, tout comme l'est sa décision permanente de suivre la voie des négociations diplomatiques. Le Gouvernement britannique, il faut le faire remarquer, a indiqué le 14 août dernier, son "vif désir" de contribuer à renforcer la paix et la sécurité dans la région par la création de cette zone de paix et de coopération dans l'Atlantique sud. Il a ensuite rappelé son engagement d'encourager le dialogue en vue de trouver les moyens pratiques propres à réduire les sources de tension, comme on peut le voir dans la réponse fournie par ce pays au Secrétaire général concernant la création de cette zone de paix. La réponse est datée du 14 août dernier.

Jusqu'à il y a quelques jours à peine, c'était donc un climat d'établissement de la confiance qui prévalait dans la région. On comprend donc que l'exécution de manoeuvres militaires ne peut que susciter incertitude et déception quant à l'esprit dans lequel étaient réalisés ces efforts et menace gravement le climat qui semblait le confirmer.

Troisièmement, ce genre de mesures et les conditions dans lesquelles elles sont prises ont une incidence inévitable sur l'édification ou la non-édification de la confiance entre les Etats, sur la réduction ou l'accroissement de l'esprit d'affrontement, et la création ou la dissipation de malentendus éventuels. Ainsi l'a reconnu très clairement la communauté internationale, et elle l'a exprimé par une résolution récente de l'Assemblée générale.

On comprend que lorsque l'on essaie d'obtenir la diminution de la tension entre les Etats et le renforcement de la confiance et d'empêcher les interprétations erronées qui pourraient amener le conflit, des activités telles que des manoeuvres militaires devraient, de préférence, faire l'objet d'une réglementation concertée entre les Etats, dans un dessein majeur d'accroître la confiance et la sécurité internationale. Il convient de rappeler que c'est pour

M. Fischer (Uruguay)

s'orienter vers cet objectif majeur, bien que dans le cadre régional précis du continent européen, que le Royaume-Uni et ses alliés de l'OTAN ont négocié et conclu avec les Etats du Pacte de Varsovie les accords sur la programmation préalable, la notification raisonnable et la réglementation des manoeuvres militaires, en les présentant de manière extrêmement claire quant aux conditions, et limites pour ce genre d'activités militaires, dans le cadre de l'accord de Stockholm de septembre 1986.

Dans le cas particulier des Malvinas le Royaume Uni avait affirmé dans une lettre adressée au Secrétaire général le 22 septembre 1986, sa claire intention de rétablir la confiance entre les parties au conflit, considérant qu'il s'agissait là d'une condition préalable essentielle pour obtenir une réduction des tensions dans l'Atlantique sud. Il s'agit d'une note datée du 22 septembre 1986. On ne voit pas très bien, dans le cas qui nous occupe, comment cette décision récente d'organiser des manoeuvres militaires dans les Malvinas peut contribuer à rétablir la confiance et réduire les tensions dans la région.

Quatrièmement, dans des résolutions de l'Assemblée générale qui ont été adoptées chaque année par de très confortables majorités, la communauté internationale a lancé des appels nombreux et sans équivoque en faveur d'un règlement négocié pacifique de ce différend. Et cela comprend un appel implicite aux parties pour qu'elles s'abstiennent de prendre toute mesure qui pourrait augmenter les tensions dans la région et faire obstacle à une solution. Le déploiement de troupes d'un hémisphère à l'autre vers les Malvinas et des manoeuvres militaires devant durer trois semaines ne vont certes pas contribuer à créer la situation la plus propice à la confiance et au dialogue entre les parties.

L'Uruguay, dans sa volonté permanente de contribuer à créer des conditions propices à un dialogue entre les parties, exhorte le Gouvernement britannique à renoncer à de telles manoeuvres et l'exhorte également à agir conformément à l'esprit et à la philosophie qui inspirent l'action du Royaume-Uni et de ses alliés dans d'autres instances régionales dans lesquelles la question de sa sécurité est plus directement mise en jeu - et ce faisant, en sa qualité de membre du Groupe des Huit, l'Uruguay exhorte également le Gouvernement ami du Royaume-Uni à reprendre les négociations bilatérales avec la République argentine en vue de s'orienter vers un règlement pacifique des problèmes opposant les deux pays.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Uruguay pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. NOGUEIRA-BATISTA (Brésil) (interprétation de l'espagnol) : Avant de donner lecture du texte de mon intervention, qu'il me soit permis de saluer M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, dont la présence nous honore et souligne tout l'intérêt et toute l'importance que son pays accorde au débat pour lequel il a demandé la convocation du Conseil de sécurité.

Le Gouvernement du Brésil est vivement préoccupé par les derniers événements relatifs aux îles Malvinas, lesquels ont entraîné la convocation du Conseil de sécurité.

La décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'organiser des manoeuvres militaires dans la région des Malvinas ne contribue pas au règlement pacifique et durable des problèmes opposant ce pays et la République argentine.

Je n'ai pas à rappeler ici la position que le Brésil a toujours défendue à l'égard du différent de fond entre les deux pays auxquels nous unissent des liens historiques et de profonde amitié. Pour le Brésil, les îles Malvinas ont toujours fait partie du territoire de la République sœur d'Argentine.

Je ne m'emploierai pas davantage à décrire les efforts constants faits par mon gouvernement pour arriver à une solution pacifique de ce différend générateur de tensions dans l'Atlantique sud. Je rappellerai simplement qu'à de nombreuses reprises nous avons été parmi les auteurs des projets de résolutions de l'Assemblée générale - la plus récente étant la résolution 42/19 - qui définissent le cadre d'un processus de négociations susceptible de régler l'ensemble des problèmes qui séparent aujourd'hui la République argentine et le Royaume-Uni.

Selon nous, ce processus doit être suivi conformément aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, sans préjuger les positions des parties.

C'est dans ce cadre plus vaste qu'il nous apparaît indispensable d'éviter toutes les initiatives susceptibles d'entraîner un accroissement des tensions ou de faire obstacle à la création des conditions nécessaires au dialogue politique.

Alors que nous semblons progresser dans le processus de renforcement de la confiance réciproque et que les parties se disaient prêtes à reprendre un dialogue positif, la décision britannique de procéder aux manoeuvres "Fire-Focus" a suscité un accroissement regrettable des tensions.

M. Nogueira-Batista (Brésil)

La situation exige prudence et modération. Le Gouvernement brésilien reste convaincu que l'Atlantique sud ne peut qu'avoir une vocation de paix et de coopération.

C'est dans ce sens que la communauté internationale a adopté la résolution 41/11 de l'Assemblée générale proclamant l'Atlantique sud zone de paix et de coopération que tous les Etats doivent scrupuleusement respecter.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : La délégation soviétique a accueilli favorablement la demande de l'Argentine de convoquer le Conseil de sécurité pour examiner la situation qui s'est créée dans l'Atlantique sud à la suite de la décision du Gouvernement britannique d'organiser des manoeuvres militaires dans les îles Falkland (Malvinas).

Nous avons écouté avec soin la déclaration de M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures de l'Argentine, qui a exprimé sa préoccupation devant cette situation. A cet égard, nous nous félicitons de constater que l'Argentine a bien l'intention de régler le problème des îles par la voie des négociations.

L'Union soviétique a, à plusieurs reprises, aux Nations Unies, exposé sa position sur la question des îles Falkland (Malvinas), position qui coïncide - et nous le constatons avec satisfaction - avec l'opinion de la majorité écrasante des Membres des Nations Unies qui, depuis plusieurs années, exhortent les Gouvernements de l'Argentine et de la Grande-Bretagne à chercher les moyens de régler par la voie pacifique les problèmes opposant les deux pays, notamment chacun des aspects de l'avenir des îles.

A sa quarante-deuxième session, c'est précisément cette méthode qu'a préconisée une nouvelle fois l'Assemblée générale en adoptant sa résolution 42/19. Cependant, les derniers événements sont à nouveau une source d'inquiétude quand à la situation dans l'Atlantique sud. Nul doute que l'envoi, par la Grande-Bretagne, de troupes et d'armes dans les îles Falkland (Malvinas) pour y vérifier - comme l'a déclaré Londres - la possibilité d'y mener des opérations militaires de grande envergure, ne peut servir la cause d'un règlement politique. Jamais un déploiement de forces ne pourra être considéré comme un moyen acceptable de normaliser des relations bilatérales. La position de la communauté internationale à ce sujet est sans équivoque.

M. Belonogov (URSS)

Bien que l'on nous ait dit que ces opérations avaient un caractère de routine, il est évident que les manoeuvres militaires organisées en dépit des appels de l'Argentine, des Etats d'Amérique latine et de nombreux Membres de l'Organisation ne vont pas dans le sens d'un règlement de la situation dans l'Atlantique sud. Elles vont à l'encontre des aspirations pacifiques et des efforts des pays du continent et du Mouvement des non-alignés ainsi que des décisions pertinentes des Nations Unies. Ces initiatives sont contraires à l'objectif fixé, qui est de créer une zone de paix et de coopération dans la région, comme le prônent la majorité des Membres des Nations Unies, y compris la Grande-Bretagne.

M. Belonogov (URSS)

La délégation soviétique se joint à ceux qui pensent que la politique de la Grande-Bretagne qui vise à intensifier les activités militaires de ce pays dans la région des îles n'est pas propice à l'instauration de la stabilité et de la sécurité dans l'Atlantique sud et risque de renforcer les tensions.

Comme l'a souligné un représentant du Ministère des affaires étrangères de l'Union soviétique dans la déclaration qu'il a faite le 24 février 1988 :

"L'Union soviétique adopte par principe une position qui va dans le sens d'un règlement rapide du problème des îles Falkland (Malvinas) et estime que la voie qui mène à cet objectif passe par des négociations sérieuses entre l'Argentine et l'Angleterre, sur la base de la Charte des Nations Unies et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, et non par des actions unilatérales et des manoeuvres militaires. S'engager dans cette voie servirait les intérêts de toutes les parties et contribuerait à la normalisation de la situation dans la région et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales."

Tel est le point de vue de l'Union soviétique sur cette question dont le Conseil de sécurité est aujourd'hui saisi.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Pérou. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ALZAMORA (Pérou) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi, tout d'abord, de vous adresser nos fraternelles félicitations pour la manière remarquable dont vous vous acquittez de vos fonctions de président du Conseil de sécurité pendant ce mois de mars. Nous savons que vos qualités professionnelles et personnelles hors pair, qui sont le fidèle reflet de la prestance et du prestige internationaux de votre grand pays, apporteront toujours une contribution précieuse au succès des tâches délicates qui incombent au Conseil.

Notre reconnaissance s'adresse également à l'Ambassadeur Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis, qui s'est acquitté, avec distinction et scrupule, de ses fonctions de président du Conseil pendant le mois de février.

Nous voudrions commencer par saluer cordialement M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, dont la présence parmi nous souligne l'importance de ce débat.

M. Alzamora (Pérou)

Comme la communauté internationale l'a reconnu, le différend ayant trait aux Malvinas a été historiquement - et reste aujourd'hui - un problème qui relève de la revendication de la souveraineté nationale sur les îles dans le cadre d'une situation coloniale. C'est pourquoi la position du Gouvernement du Pérou, qui estime que la République argentine a des droits souverains sur les îles Malvinas, se fonde sur le principe selon lequel il faut encourager l'élimination des situations coloniales existantes, et qui plus est quand, comme cela se passe dans d'autres régions, on ajoute au colonialisme des motivations stratégique-militaires visant à empêcher ou à retarder le processus de décolonisation.

Dans ce contexte, la décision du Gouvernement du Royaume-Uni d'effectuer des manœuvres militaires dans les îles nous préoccupe légitimement, car non seulement elle met un nouvel obstacle au processus de détente qu'on prétend promouvoir dans la région, mais elle représente un acte unilatéral qui devrait être exclusivement réservé à ceux qui exercent véritablement leur souveraineté sur les îles.

Il nous paraît téméraire d'effectuer des manœuvres militaires dans une région qui, de l'avis de la communauté internationale, fait l'objet d'un différend entre le Royaume-Uni et l'Argentine. L'Assemblée générale a d'ailleurs, à de nombreuses reprises, prié les deux gouvernements :

"d'entamer des négociations afin de trouver les moyens de régler de façon pacifique et définitive les problèmes non réglés entre les deux pays, y compris tous les aspects de la question concernant l'avenir des îles ... Malvinas, en conformité avec la Charte des Nations Unies." (résolution 42/19, par. 1)

En fait, cette décision du Gouvernement britannique vient s'ajouter à celle qu'il a prise le 29 octobre 1986, lorsqu'il a déclaré sienne la zone de 200 milles s'étendant au-delà des îles Malvinas, à l'intérieur de laquelle il a institué une zone dite intérimaire de conservation administrative et de pêche, faisant coïncider cette zone avec celle dite de protection militaire de 150 milles qu'il avait déclarée après le conflit de 1982, mesure qui est contraire aux droits incontestables de juridiction argentins.

Par contraste, le Gouvernement argentin s'est toujours montré entièrement et franchement disposé à négocier dans un vaste cadre tous les aspects qui sont à l'origine du différend. C'est cet esprit de conciliation et de désir d'assurer la

M. Alzamora (Pérou)

paix et d'empêcher tous incidents qui expliquent la prudente décision de l'Argentine de ne pas inclure, dans la surveillance de ses côtes dans l'Atlantique sud, la zone dite d'exclusion militaire de 150 milles imposée par le Gouvernement britannique.

Il nous est donc difficile de comprendre la décision britannique d'effectuer des manoeuvres militaires dans les Malvinas dans la mesure où cet acte unilatéral est contraire à la lettre et à l'esprit de la résolution de l'Assemblée générale qui déclare solennellement l'Atlantique sud "zone de paix et de coopération" - résolution qui a été approuvée à une écrasante majorité, y compris par le Royaume-Uni - et qui invite les Etats Membres à promouvoir la paix et la coopération dans la région.

Avant tout, nous sommes préoccupés par le fait que cette décision du Gouvernement britannique - loin de constituer un fait isolé - s'inscrit dans le cadre d'une escalade militaire qui, outre qu'elle s'oppose aux objectifs de paix, de dialogue et de négociation, semble des plus propices à l'introduction de nouveaux éléments de tension et de conflit dans l'Atlantique sud et, en particulier, dans les îles Malvinas.

C'est pourquoi l'Organisation des Etats américains vient d'adopter, le 1er mars, la résolution 494, dans laquelle elle exprime sa profonde préoccupation devant l'augmentation de la tension dans l'Atlantique sud et exhorte le Gouvernement du Royaume-Uni à reconsidérer sa décision d'effectuer des manoeuvres militaires et à contribuer ainsi à créer un climat de confiance pour les négociations à venir.

A cette occasion, le Gouvernement du Pérou tient à réaffirmer au Conseil sa solidarité indéfectible et son ferme appui à la République argentine qui a des droits inaliénables sur les îles Malvinas et son soutien à tout processus de dialogue et de négociation, à l'abri des tensions et des pressions militaires.

L'envoi de troupes étrangères dans notre région dans le cadre d'un prétendu déploiement de manoeuvres militaires, quel qu'en soit l'origine et quel qu'en soit le lieu, est considéré par tous les Latino-Américains, dans tous les cas, comme un acte incontestable d'interventionnisme que nos peuples rejettent vigoureusement comme attentant à notre unité, à notre sécurité et à notre souveraineté.

Dans cet esprit, le Pérou regrette le déploiement, par le Gouvernement du Royaume-Uni, de manoeuvres militaires dans les Malvinas et lance un appel pour qu'il soit mis fin à ces manoeuvres et à toute mesure qui accroît la tension dans

M. Alzamora (Pérou)

la région et fait ainsi obstacle à la recherche d'une solution pacifique et négociée de la question des Malvinas, comme l'exigent, année après année, la communauté internationale et le Mouvement des pays non alignés par leurs résolutions répétées.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pérou des aimables paroles qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et à mon égard.

L'orateur suivant est M. Oscar Oramas-Oliva, Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. ORAMAS-OLIVA (Cuba) (Président par intérim du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux) (Comité spécial des Vingt-Quatre) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, au nom du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, je voudrais remercier le Conseil de sécurité de l'occasion qui m'est offerte, en tant que président par intérim du Comité spécial, de m'adresser au Conseil de sécurité au sujet de la question des îles Malvinas (Falkland) qu'il examine aujourd'hui.

Etant donné que le Conseil de sécurité examine les événements survenus récemment aux îles Malvinas (Falkland), il semble utile d'examiner brièvement l'évolution des antécédents législatifs dans ce territoire.

Les îles Malvinas sont un territoire non autonome aux termes du Chapitre XI de la Charte des Nations Unies. Ce territoire figure sur la liste originale des territoires non autonomes dressée en 1946. Il figure également sur la liste préliminaire de 1983 des territoires auxquels s'applique la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

L'Assemblée générale a reconnu en 1965 l'existence d'un différend entre les Gouvernements de l'Argentine et du Royaume-Uni en ce qui concerne la souveraineté sur ces îles et a invité les deux gouvernements à entamer des négociations en vue de trouver une solution pacifique au problème. L'Assemblée les a également exhortés à tenir compte au cours de ces négociations des dispositions de la Charte et des objectifs de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi que des intérêts de la population des îles.

Au cours des différentes sessions qu'ils ont tenues depuis lors, l'Assemblée générale et le Comité spécial ont à de nombreuses reprises invité instamment les deux gouvernements à mener ces négociations. Ils étaient convaincus que la manière de mettre fin à cette situation coloniale particulière était de recourir à une solution pacifique et négociée de tous les problèmes en suspens. A de nombreuses reprises, l'Assemblée a réaffirmé qu'il était nécessaire que les deux parties tiennent dûment compte des intérêts de la population des îles, conformément aux résolutions adoptées sur la question par l'Assemblée générale.

L'Assemblée a prié le Secrétaire général de créer une mission de bons offices en vue d'aider les deux gouvernements à reprendre les négociations. Dans le

M. Oramas-Oliva

rapport qu'il a présenté à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale, le Secrétaire général déclarait que, des entretiens avec les représentants des deux gouvernements il ressortait que la situation n'avait pas suffisamment évolué pour lui permettre de s'acquitter du mandat que lui avait confié l'Assemblée. Le Secrétaire général regrettait que même si les deux parties avaient au cours de l'année précédente fait preuve d'une remarquable modération et d'une volonté manifeste de réduire les motifs de tension il n'avait pas cependant été possible d'amener les deux gouvernements à entamer un dialogue qui soit compatible avec la résolution pertinente de l'Assemblée générale.

Les deux gouvernements ont exprimé à plusieurs reprises l'intérêt qu'ils portaient à la normalisation de leurs relations.

Vu la situation, il est parfaitement évident que toute mesure qui viserait à accroître la présence militaire dans la région ne pourrait qu'y aggraver les tensions et qu'elle n'aiderait en rien à créer le climat approprié au règlement pacifique du différend.

Nous espérons que le Gouvernement britannique va revoir sa décision et s'abstenir de procéder aux manœuvres militaires envisagées.

Plus que jamais il est nécessaire que les deux gouvernements essaient de parvenir à un accord sur la base duquel, grâce aux bons offices du Secrétaire général, ils pourraient entamer les négociations remises depuis si longtemps pour trouver le moyen de régler pacifiquement et définitivement toutes les questions en suspens entre les deux pays conformément à la Charte des Nations Unies et à la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant du Venezuela. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous dire le plaisir que j'ai à vous voir présider les délibérations du Conseil. Les relations extrêmement cordiales qu'entretiennent le peuple et le Gouvernement de votre pays et le Gouvernement et le peuple vénézuéliens sont pleinement fondées sur l'attachement des deux nations à la cause de la paix et de la coopération internationales et la foi qu'ils ont dans les buts et principes de l'Organisation. La prudence et les talents de diplomate que vous avez manifestés dans l'exercice de vos hautes fonctions augurent bien des résultats des travaux du Conseil de sécurité.

M. Aguilar (Venezuela)

Qu'il me soit également permis de saisir l'occasion d'adresser notre reconnaissance à l'Ambassadeur Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique, pour la manière avisée, compétente et talentueuse avec laquelle il a dirigé les sessions du mois dernier.

Avant d'aborder la question inscrite à l'ordre du jour, je voudrais, au nom de ma délégation et en mon nom propre, exprimer mes cordiales salutations à S. E. le Ministre des relations extérieures et du culte de la République argentine, M. Dante Caputo.

Le 27 octobre 1986, l'Assemblée générale a adopté à une grande majorité la résolution 41/11. Dans le premier paragraphe du dispositif de cette résolution, elle déclare solennellement l'océan Atlantique, dans la région située entre l'Afrique et l'Amérique du Sud, "zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud". Dans le troisième paragraphe du dispositif, l'Assemblée :

"Demande à tous les Etats de toutes les autres régions, en particulier aux Etats militairement importants, de respecter scrupuleusement la région de l'Atlantique sud comme zone de paix et de coopération, en particulier en y réduisant et, à terme, en y supprimant leur présence militaire et en s'abstenant d'y introduire des armes nucléaires ou autres armes de destruction massive et d'y étendre des rivalités et des conflits qui lui sont étrangers;" Dans le paragraphe 4, l'Assemblée :

"Demande à tous les Etats de la région et de toutes les autres régions ... de respecter l'unité nationale, la souveraineté, l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tout Etat qui y est situé, de s'abstenir de la menace ou de l'emploi de la force ... conforme à la Charte des Nations Unies, ainsi que le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la force."

L'Atlantique sud baigne les côtes de dizaines de pays d'Amérique latine et d'Afrique, nations du tiers monde qui ont besoin d'une sécurité et de relations harmonieuses réciproques pour atteindre leurs buts fondamentaux de développement politique, social et économique.

M. Aguilar (Venezuela)

Dans ce contexte, la préservation de cette zone pour la paix et la coopération est un but conforme aux plus nobles objectifs de la Charte et entre dans un cadre de coexistence internationale totalement différent d'un monde caractérisé par les conflits et la violence.

La résolution 41/11 de l'Assemblée générale a obtenu un grand nombre de voix, notamment celle du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Les manoeuvres militaires qui se déroulent autour des îles Malvinas représentent un élément perturbateur contraire à l'esprit et à la lettre de la résolution précitée du fait qu'elles créent dans la région une certaine tension, inutile et indésirable. La décision du Gouvernement britannique est d'autant plus décourageante qu'elle intervient au moment où des démarches sont entreprises pour créer un climat favorable à la reprise du dialogue avec la République argentine, dialogue susceptible d'aboutir à un règlement pacifique, juste et définitif du différend de souveraineté concernant ces îles.

L'instauration d'un climat de confiance mutuelle est un préalable indispensable à tout processus de négociation dans lequel on s'efforce d'engager les parties. A cet égard, le Gouvernement argentin a réaffirmé en de très nombreuses occasions qu'il était prêt au dialogue et a donné des preuves irréfutables de maturité politique et de souplesse en abordant le problème de ses relations avec le Royaume-Uni. A la lumière des faits, le Gouvernement britannique ne semble pas aussi bien disposé étant donné qu'il fait fi des nombreuses demandes provenant de pays de la région, notamment du Venezuela, concernant l'arrêt des manoeuvres militaires dans les Malvinas, et que ces manoeuvres portent atteinte au climat de confiance réciproque tout en accentuant le caractère conflictuel de la question.

Dans une déclaration publiée le 25 février dernier, les ministres des relations extérieures des pays membres du dispositif permanent de consultation et de concertation politique - Groupe des Huit - ont dit ce qui suit :

" (Les Ministres)

- Expriment leur vive inquiétude devant la décision du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'effectuer des manoeuvres militaires aux îles Malvinas. Ils dénoncent cette décision lourde de conséquences, qui provoquera un regain de tension dans l'Atlantique sud et qui fait fi de sa vocation de zone de paix et de coopération, déclarée à l'Assemblée générale des Nations Unies par une majorité écrasante de la communauté internationale.

M. Aguilar (Venezuela)

- Demandent instamment au Gouvernement britannique de renoncer aux manoeuvres militaires envisagées et de relancer les négociations bilatérales avec la République argentine en vue de parvenir à un règlement pacifique et définitif du différend touchant la souveraineté sur les îles Malvinas ainsi que des autres problèmes en suspens entre les deux pays." (S/19559, annexe)

Je pense qu'il est opportun d'attirer l'attention sur un élément qui caractérise de façon particulière la situation dont le Conseil de sécurité discute présentement. Je veux parler du fait que l'une des parties au différend est un membre permanent de cette noble instance. Cette condition lui octroie des privilèges et des avantages particuliers. De l'avis de mon gouvernement, il n'y a là rien de gratuit, et ces privilèges ne peuvent être interprétés qu'en fonction de devoirs corrélatifs, inhérents à la nature même des objectifs de cet organe, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

La déclaration faisant de l'Atlantique une zone de paix et de coopération a été réaffirmée par l'Assemblée générale dans sa résolution 42/16 du 10 novembre 1987, à nouveau avec le vote positif du Royaume-Uni. Il convient de rappeler qu'au paragraphe 5 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale

"Demande à tous les Etats de s'abstenir de toute action incompatible avec la Charte des Nations Unies et les résolutions pertinentes de l'Organisation et qui risquerait de créer ou d'aggraver des situations de tension et de conflit potentiel dans la région."

Dans une déclaration publiée le 19 février dernier, le Gouvernement du Venezuela réaffirme sa solidarité avec la République argentine s'agissant de ses droits de souveraineté sur les îles Malvinas et déclare partager la préoccupation du peuple et du Gouvernement argentins face aux conséquences pouvant résulter des manoeuvres militaires qui se déroulent dans la région.

Le Gouvernement du Venezuela a également lancé un appel au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour qu'il reconsidère sa décision et adopte une attitude conciliante, conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux résolutions pertinentes de l'Organisation. Cette position demeure inchangée et je tenais simplement à la rappeler.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela des aimables paroles qu'il a prononcées à l'endroit de mon pays et de moi-même.

L'orateur suivant est le représentant du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, la délégation du Mexique se réjouit de voir le Représentant permanent de la Yougoslavie présider les travaux du Conseil pour le mois de mars. Nous sommes certains que votre personnalité et vos talents de diplomate aideront énormément le Conseil dans l'accomplissement de sa tâche.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le représentant des Etats-Unis d'Amérique, pour les efforts qu'il a déployés au cours du mois de février dernier.

Nous voudrions également rendre tout spécialement hommage au Ministre des relations extérieures et du culte de la République argentine, qui nous honore de sa présence.

Le Mexique a demandé à prendre la parole dans ce débat parce qu'il estime que les manœuvres militaires entreprises par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord - dont nous discutons actuellement - sont contraires à l'esprit des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la question des Malvinas, du fait qu'elles mettent en danger la paix et la sécurité internationales et exacerbent inutilement la situation tendue existant en Atlantique sud.

Alors que nous avons espéré que ce conflit délicat et douloureux laisserait entrevoir la possibilité de pouvoir se régler par la voie du dialogue et de la négociation pacifique, conformément à l'un des principes les plus chers de la Charte des Nations Unies, nous constatons que l'un des Etats intéressés, au lieu de favoriser le dialogue, choisit précisément la zone du différend pour effectuer des manœuvres militaires et navales de grande envergure, provoquant ainsi une inquiétude profonde et universelle.

Nous avons maintes fois souligné la nécessité de régler le conflit de l'Atlantique sud par des moyens pacifiques et la négociation. A cette fin, les nations latino-américaines ont, dès le début de la crise, coordonné leurs efforts, apporté un appui ferme et solidaire à l'Argentine et encouragé le Royaume-Uni à

M. Moya Palencia (Mexique)

régler de façon juste et durable, par la voie de la négociation, le différend qui l'oppose à l'Argentine, y compris tous les aspects touchant l'avenir des îles Malvinas. En conséquence, le Mexique s'est porté coauteur des projets de résolutions que l'Assemblée générale a adoptés sur la question depuis 1983, résolutions qui, il convient de le souligner, coïncident entièrement avec les principes et les buts de la Charte des Nations Unies.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'attitude de la République argentine, qui s'est déclarée prête à entamer le dialogue et la négociation conformément aux appels réitérés de l'Assemblée générale, et c'est avec une profonde consternation que nous constatons que le Gouvernement du Royaume-Uni se refuse à adopter une attitude correspondante.

M. Moya Palencia (Mexique)

Le Gouvernement britannique se dérobe aux négociations de fond sur la question des îles Malvinas et place au coeur de la discussion le droit à l'autodétermination de la population des îles. Comme nous l'avons souligné en d'autres occasions, dans la résolution 1514 (XV), il est très clairement indiqué que les peuples ont droit à la décolonisation au moyen de l'exercice de l'autodétermination lorsqu'ils sont soumis à une domination étrangère, ce qui n'est pas le cas de la population de ces îles. En outre, dans le cas des enclaves territoriales, il est stipulé dans la résolution 1514 (XV) que la décolonisation consiste précisément à les restituer à l'Etat qui avait des droits souverains sur celles-ci.

La nation argentine agit en toute conformité avec la souveraineté dont elle jouit depuis 1825, lorsqu'elle a accédé à l'indépendance avec un territoire national qui recouvrait l'archipel. En 1833, le Royaume-Uni occupa par la force ce territoire alors qu'il avait, des années auparavant, reconnu l'indépendance de l'Argentine. Donc, avancer l'argument de l'autodétermination des occupants britanniques n'est qu'une tentative faite pour occulter la question centrale de la souveraineté et à perpétuer une enclave coloniale anachronique sur le continent américain.

D'autre part, la République argentine n'a cessé de réaffirmer sa volonté de respecter les intérêts légitimes de la population des îles, ce qui ne fait qu'affaiblir davantage encore l'argument britannique.

Les différends entre les parties, contrairement aux espoirs de la majorité des membres de la communauté internationale, se sont aggravés à la suite des événements qui motivent cette réunion. La décision du Gouvernement du Royaume-Uni de mener des manoeuvres militaires de grande envergure dans les îles Malvinas, outre qu'elle fait obstacle à la recherche d'une solution pacifique à ce différend historique, contribue à créer un climat de tension dans l'Atlantique sud, ce qui avive la préoccupation du Gouvernement du Mexique en raison des répercussions qu'elle peut avoir sur la paix et la sécurité internationales. Le fait que le Royaume-Uni est membre permanent du Conseil de sécurité accroît encore sa grave responsabilité en la matière.

Nous estimons que les manoeuvres militaires britanniques portent atteinte aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale, tant pour ce qui est de la question des îles Malvinas que pour ce qui est de la création d'une zone de paix et de coopération dans l'Atlantique sud, résolutions que nous avons appuyées sans réserve

M. Moya Palencia (Mexique)

en vue du renforcement de la paix, de la sécurité et de la coopération internationales, éléments indispensables au développement des nations de la région.

Nous devons rappeler que l'Assemblée générale, en déclarant l'Atlantique sud zone de paix et de coopération, a invité tout spécialement les Etats militairement importants à respecter scrupuleusement cette région comme zone de paix et de coopération, notamment en réduisant ou en éliminant éventuellement leur présence militaire dans l'Atlantique sud. C'est pourquoi nous ne pouvons cacher notre étonnement devant la décision prise récemment par le Gouvernement du Royaume-Uni, décision contraire, en outre, au vote qu'il a émis en faveur de la résolution 42/16 relative à cette question, lors de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Considérant que cette décision est contraire aux résolutions adoptées tant par le Conseil de sécurité que par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Gouvernement du Mexique a invité le Gouvernement britannique à réfléchir aux conséquences qu'entraîneraient ces manoeuvres militaires sur le plan régional et international. D'autre part, dans la Déclaration publiée le 25 février dernier à Carthagène, en Colombie, les ministres des affaires étrangères des pays membres du dispositif permanent de consultation et de concertation politique - le Groupe des Huit, dont mon pays est membre - ont dénoncé la grave décision du Royaume-Uni, estimant que cette décision intensifierait les tensions dans l'Atlantique sud. De même, les ministres ont invité le Gouvernement britannique à s'abstenir de mener les manoeuvres militaires projetées et à reprendre les négociations bilatérales avec l'Argentine afin de résoudre pacifiquement et définitivement le différend relatif à la souveraineté sur les îles Malvinas et les autres problèmes en suspens entre les deux pays.

Malheureusement, les manoeuvres ont commencé il y a quelques jours. C'est pourquoi nous invitons instamment, une fois de plus, le Gouvernement du Royaume-Uni à suspendre le plus rapidement possible les exercices militaires et à montrer sans équivoque sa volonté d'entamer le dialogue et des négociations - qui, nous l'espérons, mettront fin à ce différend qui se prolonge depuis si longtemps, au détriment de la paix régionale et internationale.

Prétendre résoudre les conflits existants par la menace ou l'emploi de la force militaire, c'est violer les principes juridiques de la coexistence civilisée, c'est aller à l'encontre du but recherché et, en fait, c'est engendrer de nouvelles

M. Moya Palencia (Mexique)

situations conflictuelles. Ce matin, nous avons appris avec surprise que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique - lui aussi membre permanent du Conseil de sécurité - avait décidé d'envoyer un contingent militaire important au Honduras, pays situé dans une des régions clefs du conflit centraméricain. La délégation mexicaine exprime sa consternation devant ce fait regrettable, qui, tout comme les manoeuvres britanniques dans les îles Malvinas, viole les principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, accroît la tension que cause ce conflit régional, risque d'étendre ce conflit et de le faire déborder même, et ne contribue en aucune façon au processus ardu de paix, dans lequel se sont engagés les pays d'Amérique centrale avec l'appui de l'Amérique latine et de presque toute la communauté internationale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VILLAR (Espagne) (interprétation de l'espagnol) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière impartiale et compétente dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je voudrais également adresser mes félicitations à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis.

Le Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, qui nous honore de sa présence, a exposé de façon éloquente les raisons qui ont incité son pays à demander la convocation du Conseil de sécurité. L'Espagne a fait connaître en de nombreuses occasions non seulement à l'Assemblée générale mais aussi au Conseil de sécurité sa position sur la question des îles Malvinas. Je ne vais pas répéter ce que l'on ne connaît déjà que trop. Je tiens seulement à souligner que la position de mon pays est pleinement conforme à la doctrine établie et réaffirmée par l'Assemblée générale des Nations Unies depuis 1965, et que l'on peut résumer dans les trois points suivants :

Premièrement, il s'agit d'une question de décolonisation qui englobe un différend entre le Royaume-Uni et la République argentine concernant la souveraineté sur les îles.

Deuxièmement, ce différend doit être résolu pacifiquement par le biais de négociations entre les deux parties.

M. Villar (Espagne)

Troisièmement, pour trouver une solution au problème, il convient de prendre dûment en considération les dispositions et objectifs de la Charte et de la résolution 1514 (XV) dans laquelle l'Assemblée générale, comme on le sait bien, consacre, au paragraphe 6 du dispositif, la primauté du principe de l'intégrité territoriale sur tout autre principe. De même, il convient de prendre en considération les intérêts de la population des îles.

M. Villar (Espagne)

L'intérêt que porte l'Espagne à la question des îles Malvinas et qui explique notre intervention d'aujourd'hui - que nous présentons dans l'esprit le plus constructif qui soit - s'explique notamment par les raisons suivantes.

La première raison, c'est l'importance primordiale que nous attribuons aux principes en jeu, et qui constituent la doctrine des Nations Unies pour ce qui est de la décolonisation des îles.

La deuxième raison, c'est qu'il s'agit d'un différend qui, après des années, a abouti à un conflit armé cruel et douloureux entre deux pays avec lesquels nous sommes liés par des liens très étroits. Avec le Royaume-Uni, l'un de nos associés et alliés principaux, nous partageons en effet une communauté sans cesse croissante d'intérêts de différente nature et un projet d'intégration politique en Europe. Avec la République argentine, nous sommes en train d'édifier, sur la base de liens très solides cimentés dans une histoire et une culture communes, une fois la démocratie recouvrée, des relations sans aucun doute privilégiées.

La troisième raison, c'est notre inquiétude devant les tensions inévitablement engendrées par le durcissement du conflit des Malvinas, qui peuvent nuire aux relations entre l'Amérique latine et l'Europe communautaire. Or, le renforcement de ces relations est l'une des priorités de la politique extérieure du Gouvernement espagnol.

De l'avis de ma délégation, les manoeuvres militaires britanniques qui ont lieu depuis le 7 dans la zone des îles Malvinas ne contribuent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, à créer le climat de confiance nécessaire pour que, par la négociation, les deux parties résolvent de façon pacifique leur différend de souveraineté et leurs autres différends, comme les Nations Unies le demandent depuis plus de 20 ans.

Ma délégation souscrit donc à la préoccupation exprimée le 1er mars dernier par le Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains à la suite de la décision du Gouvernement du Royaume Uni et, depuis cette tribune, lance un appel aux deux parties pour que, le regard fixé sur l'avenir de coopération qui attend nos deux continents, elles s'efforcent d'éliminer les obstacles qui s'opposent à la solution pacifique, une fois pour toutes, de ce différend anachronique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant de l'Espagne de ses aimables paroles.

L'orateur suivant est le Représentant du Costa Rica. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. GUTIERREZ (Costa Rica) (interprétation de l'espagnol) : C'est pour moi un honneur de pouvoir prendre la parole devant le Conseil dans le cadre du présent débat. Je saisis cette occasion, Monsieur le Président pour vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de mars et je vous souhaite plein succès dans vos travaux.

Je voudrais de même remercier le Président sortant du Conseil, S. E. l'Ambassadeur Vernon Walters, des Etats-Unis et je voudrais lancer un salut fraternel au Ministre des relations extérieures de la République argentine, qui nous fait l'honneur de sa présence lors de ce débat.

Je dois exprimer la préoccupation de mon gouvernement devant la décision du Gouvernement du Royaume-Uni d'organiser des manoeuvres militaires dans les îles Malvinas. La décision a été annoncée il y a plus d'un mois; les manoeuvres ont lieu en ce moment, ce qui veut dire que la séance actuelle et ce que nous y disons doit être vu comme un simple exercice d'opinion publique, devant un fait qui malheureusement n'a pas pu être évité alors qu'il n'aurait jamais dû se présenter. Le Gouvernement du Royaume-Uni a annoncé par ailleurs que l'opération Focus est la première manoeuvre. Il y est dit que le Gouvernement britannique a exprimé clairement son intention d'organiser des manoeuvres de temps à autre pour pratiquer sa capacité à organiser des renforts. Ainsi, nous sommes donc au début d'un processus qui va se répéter. Il convient donc de parler clairement tout de suite, étant donné que nous allons être exposés à des situations semblables dans l'avenir, avec des conséquences que nous ne pouvons que regretter du fait quelles affectent notre capacité d'avancer vers la paix dans toutes les situations, les Etats Membres des Nations Unies ont l'obligation de le faire.

Le Gouvernement du Costa Rica a été coauteur des résolutions de l'Assemblée générale qui demandent au Gouvernement de la République argentine et au Gouvernement britannique de rechercher un règlement négocié de leurs différends sur les îles Malvinas. Il a approuvé la résolution 41/11, qui déclarait l'existence d'une zone de paix dans l'Atlantique sud et nous avons trouvé hautement significatif et encourageant le fait que la République argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni ont voté pour cette résolution. Nous avons souhaité et espéré que ces gouvernements amélioreraient leurs relations, pour que celles-ci redeviennent ce qu'elles furent pendant tant d'années.

M. Gutierrez (Costa Rica)

En conséquence, nous nous estimons contraints de déclarer que nous sommes préoccupés et mécontents devant ce qu'impliquent ces manoeuvres. On ne peut pas les considérer comme étant un simple exercice innocent et routinier. Il s'agit d'exprimer de façon évidente et publique l'opinion que l'on ne cherche pas un règlement pacifique du différend et qu'il est indispensable de maintenir une préparation militaire pour une situation qui, indubitablement, est possible. Or, tout cela est le fait d'un pays membre permanent du Conseil de sécurité et, à ce titre obligé d'exercer "la responsabilité principale du maintien de la paix et la sécurité internationales", conformément aux dispositions de l'Article 24 de la Charte.

Les îles Malvinas, quelle que soit leur situation juridique et de fait, font partie de l'hémisphère occidental. Elles se trouvent dans la zone d'intérêt de la défense de cet hémisphère, conformément à la définition du Traité interaméricain d'assistance mutuelle. Les manoeuvres actuelles ne favorisent en aucune façon les possibilités d'instauration d'une zone de paix dans l'Atlantique sud. Tout cela justifie notre préoccupation et le fait que, conformément à l'Article 31 de la Charte, le Gouvernement du Costa Rica considère que ses intérêts "sont particulièrement affectés". De là, notre souhait de prendre part à la séance actuelle.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Costa Rica pour sa déclaration et pour ses aimables paroles.

J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bolivie et de l'Equateur des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'Article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Navajas Mogro (Bolivie) et M. Tobar Zaldumbide (Equateur) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est le représentant de l'Equateur. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. TOBAR ZALDUMBIDE (Equateur) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je vous suis reconnaissant de l'occasion qui m'est offerte de participer, au nom de mon pays, au débat du Conseil de sécurité sur la question des îles Malvinas.

Qu'il me soit permis avant tout, Monsieur le Président, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois de mars. Votre réputation de fin diplomate et la manière dont vous dirigez nos délibérations sont une garantie de succès pour nos travaux.

Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Vernon Walters, qui a dirigé avec diligence et fermeté le Conseil au mois de février.

Enfin, j'ai le plaisir de saluer cordialement S. E. M. Dante Caputo, Ministre des relations extérieures et du culte de l'Argentine, dont la présence ici nous honore.

Au fil des années, l'Equateur n'a jamais manqué d'appuyer et de coparrainer les diverses résolutions adoptées par l'Assemblée générale à propos des îles Malvinas et du différend qui oppose à leur sujet la République sœur argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Mon pays l'a fait conscient de l'impérieuse nécessité de respecter et de renforcer le principe de la Charte concernant le règlement pacifique des différends internationaux et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force dans n'importe quel conflit.

De même, l'Equateur a préconisé la non-intervention, le respect de la souveraineté des Etats et de leur intégrité territoriale qui, dans le cas des républiques d'Amérique latine, doit se fonder sur le principe du uti possidetis juris de 1810. Par conséquent, l'Equateur rejette toute forme d'agression et de tentative anachronique de conserver des enclaves colonialistes sur le continent.

C'est la raison pour laquelle l'Equateur pense que la seule issue au problème qui nous occupe est la négociation entre les parties, avec les bons offices du Secrétaire général, pour déboucher sur un règlement pacifique et permanent.

Dès lors, l'Equateur se permet une fois de plus de lancer un appel à l'Argentine et au Royaume-Uni - pays amis avec lesquels nous entretenons de cordiales relations - pour qu'ils entament le plus rapidement possible les négociations approfondies réclamées à maintes reprises par la communauté internationale, afin d'arriver à une solution pacifique et définitive des problèmes qui les séparent, ceux concernant tous les aspects relatifs à l'avenir des îles Malvinas notamment.

M. Tobar Zaldumbide (Equateur)

Compte tenu de ce que je viens de dire, c'est avec une profonde inquiétude que le Gouvernement de l'Equateur a appris que le Royaume-Uni avait organisé des manoeuvres militaires dans la région des îles Malvinas, d'autant que de telles manoeuvres empoisonnent davantage encore l'atmosphère dans l'Atlantique sud proclamé zone de paix et de coopération par l'Assemblée générale aux termes de sa résolution 41/11, adoptée le 27 octobre 1986 avec l'appui des deux parties au différend. Ces manoeuvres sont en contradiction flagrante avec les résolutions des Nations Unies auxquelles je me suis référé et avec celles de l'Organisation des Etats américains, ainsi qu'avec les déclarations du Mouvement des pays non alignés, notamment.

Mais avant tout, les initiatives regrettables de cet ordre mettent en cause la bonne foi qui est de mise dans toutes négociations entre pays à un différend, même, - comme c'est le cas ici - dans le cadre de contacts bilatéraux indirects qui, en l'occurrence, semblent se poursuivre.

Conformément aux principes dont s'inspire traditionnellement sa politique extérieure, le Gouvernement de l'Equateur a tenu, en cette occasion, à condamner ce genre d'activités, à réaffirmer sa solidarité avec la République argentine et à proclamer une fois de plus qu'il appuyait les résolutions adoptées en la matière par les plus hautes instances internationales.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Equateur des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Nous venons d'entendre le dernier orateur pour la présente séance. La prochaine séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la question inscrite à son ordre du jour aura lieu cet après-midi, à 15 h 30.

La séance est levée à 13 heures.